

AA103

BASES

2 jours 14 heures

1 180 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

Maîtriser la notion de faute inexcusable de l'employeur

Maîtriser les principes juridiques qui réglementent les accidents du travail

COMPÉTENCES VISÉES

- **Comprendre** les circonstances de l'événement à l'origine du sinistre.
- **Énoncer** et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.
- **Identifier** et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.

PROGRAMME

A. SITUER LA FAUTE INEXCUSABLE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE ET JURIDIQUE

1. Connaître les principes juridiques qui réglementent les accidents du travail
2. Dégager les critères de la faute inexcusable
3. Définir la fonction de l'assureur de responsabilité civile

B. IDENTIFIER ET GÉRER UN DOSSIER DE FAUTE INEXCUSABLE

1. Connaître les règles de procédure
2. Évaluer et régler les préjudices

C. ANALYSER LES CONSÉQUENCES DE LA FAUTE INEXCUSABLE

1. Pour la victime
2. Pour l'entreprise
3. Pour l'assureur
4. Recours après faute inexcusable

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation risques corporels non automobiles
- Débutants en gestion du risque d'entreprise

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA041 - AA121

POINTS FORTS

Les participants analysent la jurisprudence, détaillent ensuite la procédure de reconnaissance de la faute inexcusable et en analysent les conséquences. Enfin, ils abordent, à partir d'exemples réels, l'assurance de la faute inexcusable.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site
www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

03D - Vente et gestion des contrats en bureau ou point de vente, 05A - Souscription des risques non standard, 05G - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des études de cas
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise à l'agiaire à la fin de la formation